



Invitez vos proches
à nous rejoindre et
recevez des cadeaux !

Parrainage **50€** en chèques cadeaux⁽¹⁾



au plus près de chacun



50

€



en chèques cadeaux à dépenser
chez les artisans ou commerçants
locaux partenaires de l'opération*.

**Vous êtes satisfait du Crédit Mutuel de Bretagne
et souhaitez faire découvrir votre banque
à un ou plusieurs de vos proches.**

En tant que parrain...

Vous recevrez 50 €⁽¹⁾ en chèques cadeaux pour chaque parrainage !
À vous de vous faire plaisir dans de très nombreuses enseignes ou chez les artisans ou commerçants locaux partenaires du Crédit Mutuel de Bretagne*.

Votre filleul...

Offrez lui l'occasion de découvrir une banque différente qui défend au quotidien de vraies valeurs: écoute, respect, solidarité, engagement.



PARRAINER, C'EST FACILE ET RAPIDE

1

Remplissez avec votre filleul le bulletin de parrainage ci-contre.

2

Découpez-le et remettez-le nous.

3

Un conseiller Crédit Mutuel de Bretagne contactera directement votre filleul pour fixer un rendez-vous.

4

Dès que votre filleul sera devenu client du Crédit Mutuel de Bretagne⁽¹⁾ vous recevrez votre chèque cadeau.

À noter: vous pouvez également remettre ce bulletin à votre filleul qui pourra lui-même le déposer dans une agence Crédit Mutuel de Bretagne.

*Liste disponible dans votre agence de Crédit Mutuel de Bretagne et susceptible d'évolution.

BULLETIN DE PARRAINAGE



Le parrain

Nom*

Prénom*

ou Nom de l'entreprise*

Adresse*

.....

Code postal*

Ville*

Tél*

En renseignant votre numéro de téléphone, vous nous signifiez votre souhait d'être rappelé(e) pour obtenir des informations sur cette offre.

J'accepte que mes informations soient utilisées pour de la prospection commerciale.

Cadre réservé à l'agence N°:

Nom conseiller:

Le filleul

Nom*

Prénom*

Adresse*

.....

Code postal*

Ville*

Tél*

ID parrain:

ID filleul:

BULLETIN DE PARRAINAGE



Le parrain

Nom*

Prénom*

ou Nom de l'entreprise*

Adresse*

.....

Code postal*

Ville*

Tél*

En renseignant votre numéro de téléphone, vous nous signifiez votre souhait d'être rappelé(e) pour obtenir des informations sur cette offre.

J'accepte que mes informations soient utilisées pour de la prospection commerciale.

Cadre réservé à l'agence N°:

Nom conseiller:

ID parrain:

ID filleul:

Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone

0 800 118 811

Service & appel gratuits



* Les informations recueillies dans le présent formulaire sont collectées par le Crédit Mutuel Arkéa pour répondre à votre demande de parrainage et vous faire bénéficier des avantages associés. Celles signalées par un astérisque ont un caractère obligatoire. À défaut de renseignement, nous ne pourrions donner suite à votre demande.

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité que vous pouvez exercer auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle SRC - 29808 Brest cedex 9 ou par email : relations.clientele@cmb.fr. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez vous reporter à la rubrique «Données personnelles» sur le site internet www.cmb.fr.

Vos données personnelles peuvent également être utilisées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour des actions commerciales. Si vous souhaitez vous opposer à une telle utilisation, cochez la case ici : .

Pour information : vous pouvez vous inscrire sur bloctel (www.bloctel.gouv.fr), la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

(1) L'opération de parrainage est ouverte aux clients majeurs et aux clients professionnels ou agriculteurs du Crédit Mutuel de Bretagne (à l'exclusion des salariés du Crédit Mutuel Arkéa) qui auront rempli avec leur filleul majeur et non client du Crédit Mutuel de Bretagne, le coupon à découper ci-joint et l'auront déposé avant le 31/12/2026 dans les agences Crédit Mutuel de Bretagne participant à l'opération.

Cette offre est limitée à 4 parrainages par client du Crédit Mutuel de Bretagne et est soumise au strict respect de la procédure de parrainage.

Les chèques cadeaux seront remis au parrain sous réserve de souscription par le filleul avant le 31/12/2026 d'une offre groupée de services bancaires pour les particuliers (Offre Standard) ou d'un contrat d'épargne avec un versement minimum de 150 euros ou d'un contrat d'assurance non vie prévoyance ou d'un crédit consommation amortissable.

La souscription d'une offre groupée de services bancaires pour les particuliers (offre standard) et/ou d'un contrat d'épargne et/ou d'un crédit à la consommation est soumise à l'accord de l'agence de Crédit Mutuel de Bretagne. En cas de crédit à la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Les contrats d'assurance sont souscrits auprès de Suravenir Assurances entreprise régie par le code des assurances, sous réserve d'acceptation du dossier par l'assureur.

Crédit Mutuel Arkéa. SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N°Orias 07025585 - 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest. 01/2026. Document publicitaire.

Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone

0 800 118 811

Service & appel gratuits



* Les informations recueillies dans le présent formulaire sont collectées par le Crédit Mutuel Arkéa pour répondre à votre demande de parrainage et vous faire bénéficier des avantages associés. Celles signalées par un astérisque ont un caractère obligatoire. À défaut de renseignement, nous ne pourrions donner suite à votre demande.

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité que vous pouvez exercer auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle SRC - 29808 Brest cedex 9 ou par email : relations.clientele@cmb.fr. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez vous reporter à la rubrique «Données personnelles» sur le site internet www.cmb.fr.

Vos données personnelles peuvent également être utilisées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour des actions commerciales. Si vous souhaitez vous opposer à une telle utilisation, cochez la case ici : .

Pour information : vous pouvez vous inscrire sur bloctel (www.bloctel.gouv.fr), la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

(1) L'opération de parrainage est ouverte aux clients majeurs et aux clients professionnels ou agriculteurs du Crédit Mutuel de Bretagne (à l'exclusion des salariés du Crédit Mutuel Arkéa) qui auront rempli avec leur filleul majeur et non client du Crédit Mutuel de Bretagne, le coupon à découper ci-joint et l'auront déposé avant le 31/12/2026 dans les agences Crédit Mutuel de Bretagne participant à l'opération.

Cette offre est limitée à 4 parrainages par client du Crédit Mutuel de Bretagne et est soumise au strict respect de la procédure de parrainage.

Les chèques cadeaux seront remis au parrain sous réserve de souscription par le filleul avant le 31/12/2026 d'une offre groupée de services bancaires pour les particuliers (Offre Standard) ou d'un contrat d'épargne avec un versement minimum de 150 euros ou d'un contrat d'assurance non vie prévoyance ou d'un crédit consommation amortissable.

La souscription d'une offre groupée de services bancaires pour les particuliers (offre standard) et/ou d'un contrat d'épargne et/ou d'un crédit à la consommation est soumise à l'accord de l'agence de Crédit Mutuel de Bretagne. En cas de crédit à la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Les contrats d'assurance sont souscrits auprès de Suravenir Assurances entreprise régie par le code des assurances, sous réserve d'acceptation du dossier par l'assureur.

Crédit Mutuel Arkéa. SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N°Orias 07025585 - 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest. 01/2026. Document publicitaire.

